



## COMMUNIQUÉ D'INFORMATION A LA POPULATION

### Inondations - Bulletin n°14 Ville de Redon

**Mardi 4 février – 15h**

Le Maire de Redon vous informe sur les inondations qui ont impacté notre Ville et le retour à la normale.

#### Levée du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde déclenché le lundi 27 janvier est levé ce mardi 4 février depuis midi.

#### Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été faite par le Maire auprès des services de l'Etat dimanche 2 février.

#### Reprise des activités et retour à la normale

- **Levée du dispositif d'évacuation**

**Ce mardi 4 février, tous les dispositifs d'évacuation sont levés.**

[Retrouvez en ligne l'arrêté concernant la levée du périmètre d'évacuation en cliquant ici.](#)

- **Circulation**

**Ce mardi 4 février, l'accès à Redon est possible par tous les axes.**

**A Redon, les rues sont ouvertes à la circulation, à l'exception de :**

- Rue du Val
- Route des Marais
- Rue de la Rive
- Quai Jean Bart
- Chemin sous la Marée
- Quai Amiral de la Grandière
- Ecluse des Bateliers

Redon Agglomération met à la disposition des usagers **une carte régulièrement mise à jour** du réseau routier ouvert à la circulation, consultable via le lien suivant :  
<https://bit.ly/4gIPw8v>

- **Transport scolaire**

Le service de transport scolaire sera remis en fonctionnement à partir du mercredi 5 février.

- **Etablissements scolaires**

- **Ecoles primaires publiques et privées**

**Les écoles primaires publiques et privées de Redon rouvriront le jeudi 6 février, selon les horaires habituels.**

- **Centre de loisirs La Ruche-Prévert**

**Le centre de loisirs La Ruche-Prévert rouvrira ses portes le mercredi 5 février** aux conditions habituelles. Les familles sont invitées à adresser un mail à [enfancejeunesse@mairie-redon.fr](mailto:enfancejeunesse@mairie-redon.fr)

- **Collèges et lycées**

**Les collèges et lycées rouvriront le mercredi 5 février.**

## **Marché de Redon**

**Le marché** sous les Halles reprendra dès ce **mercredi 5 février** selon les horaires habituels.

## **Moyens toujours mobilisés**

**Les habitants sinistrés sont invités à déposer leurs biens hors d'usage devant chez eux. Les services de la Ville assurent le ramassage pour les acheminer dans les bennes situées place Garnier et dans le quartier du Châtelet.**

**Les entreprises sinistrées doivent évacuer leurs déchets par leurs propres moyens (entreprises spécialisées par exemple), en respectant les consignes de tri.**

**Les agents de la Ville** poursuivent les opérations de nettoyage des voies de circulation et des espaces publics et sont également mobilisés sur le tri des déchets ramassés devant les habitations.

**La Gendarmerie de Redon** poursuit 24h/24 sa mission de surveillance des habitations vidées de leurs occupants.

**Les habitants qui constatent des problèmes de fonctionnement de leur installation électrique sont invités à contacter Enedis au 09 72 67 50 35.**

Les opérations de dépollution et de nettoyage menées par le SDIS 35 sur la zone portuaire (périmètre de la zone d'activité et de l'avant-port) sont toujours en cours, en lien avec la Police de l'eau, la Gendarmerie, Redon Agglomération et la Ville de Redon.

## Levée des moyens mobilisés

Après avoir traité les dernières demandes d'intervention urgente, **les pompiers de Redon sont revenus à un mode de fonctionnement normal.**

Le service de Police municipale a repris ses missions habituelles.

**Le centre d'hébergement d'urgence installé salle Lucien Poulard a été fermé hier, lundi 3 février, tous les sinistrés étant rentrés chez eux ou ayant trouvé une solution de logement alternative.**

**Le centre d'accueil téléphonique fermera ce soir à 17h.** Vous pouvez contacter les services de la Ville aux numéros habituels.

## Remise en état des habitations et actions de solidarité

- **Opérations de nettoyage**

Il est fortement conseillé aux personnes touchées par les inondations de ne pas entreprendre de démarche de nettoyage avant d'avoir contacté leur assurance et de prendre des photos de tous les dégâts dont elles ont été victimes.

**Le CCAS peut vous accompagner dans la réalisation de vos démarches auprès de vos assurances. Vous pouvez prendre contact avec le CCAS au 02 99 71 22 97.**

- **Actions de solidarité**

Des volontaires de la Croix Rouge de Redon et du Centre communal d'action sociale peuvent réaliser des **opérations de nettoyage dans les habitations et les locaux d'entreprises sur simple demande auprès du CCAS au 02 99 71 22 97.**

## Informations utiles

- Pour **proposer votre aide** (service, hébergement, matériel, transport, etc.) : <https://www.preventraide.fr/>. Une adresse mail est nécessaire, si vous n'en avez pas, vous pouvez contacter directement le CCAS au **02 99 71 22 97**.
- Pour **réaliser des dons financiers** : <https://macagnotte.croix-rouge.fr/donner-dt35>  
Les montants récoltés permettront de venir en aide à tous les sinistrés de Redon Agglomération.
- **SNCF** : Les usagers sont invités à consulter l'info trafic en temps réel sur SNCF Connect.

### **Il s'agit ici du dernier communiqué.**

Les prochaines informations sur le retour à la normale seront disponibles sur le site internet de la Ville [www.redon.fr](http://www.redon.fr) et la page Facebook « Vivre à Redon ».

### **LIGNE D'ECOUTE – DU LUNDI AU SAMEDI, DE 9H A 18H**

Pour être soutenu par un thérapeute du territoire,  
vous pouvez laisser un message et serez systématiquement rappelé(e)

**07 83 33 62 10**